



## Suivit psychologique après séparation

-----  
Par Mikangel

Bonjour je suis en séparation avec le papa de ma fille de 3 ans  
La séparation ne se passe pas bien du tout  
Quand ma fille revient de la garde alternée 1 semaine chez son papa elle est très perturbée  
Hygiène violente dans les mots et peut lever la main  
J'ai donc pris la décision de prendre rdv auprès du cmp de mon domicile avec les conseils de mon médecin traitant  
?? il refuse le suivi de notre fille  
?? j'ai donc contacté une psychologue privée pour le suivi de ma fille  
Elle m'informe de l'obligation de l'accord du papa ? qu'il refuse également  
?? je suis dépourvu de solutions car je veux le bien de ma fille !  
?? pour info le papa a déjà fait l'objet de deux enquêtes sociales pour ses deux enfants d'une union précédente?.. a la demande des enfants ils ont été placés chez leurs mères avec droit de visite 1 week-end sur deux  
Mon avocat est actuellement en arrêt maladie jusqu'à début novembre je reste sans réponses  
Je fais la demande pour déscolariser ma fille afin qu'elle soit scolarisée à côté de mon nouveau domicile ?. Il faut encore l'accord du papa  
Après des renseignements pris sur .gouv qui ne me dit pas la même chose que puis-je faire ??  
Merci de m'aider la situation est vraiment urgente  
Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
"en séparation" ? y a-t-il un jugement qui précise les droits et devoirs de chacun pour votre fille ?  
Sinon il est urgent de saisir le JAF, et de demander une expertise psychologique de votre fille (que le père ne pourra pas refuser).

Vous pouvez aussi appeler le 119 pour signaler la souffrance de votre fille et la nécessité de la faire suivre.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781[/url]

-----  
Par Mikangel

Le jugement n'a à ce jour pas été rendu. Les démarches sont en cours. La demande d'aide juridictionnelle a été demandée.  
En attendant du jugement ma fille souffre du comportement de son père et je voudrais savoir que puis-je faire immédiatement pour l'éloigner.  
En sachant que le papa a changé de domicile est né m'en a pas informé  
Merci de votre réponse  
Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

immédiatement : appelez le 119